

48^{ÈME} FESTIVAL BELGE DE LA CHANSON
ESTUDIANTINE

Règlement

Contact

Julien CALABRO - 0473 82 96 08
Morgan TONGLET - 0470 20 38 02
Antoine TRILLET - 0496 25 65 54
festival@cerclepolytechnique.be



CERCLE POLYTECHNIQUE A.S.B.L.

Avenue Franklin Roosevelt, 50, CP 165, 1050 Bruxelles

<http://www.cerclepolytechnique.be>

IBAN: BE28 3101 5155 5920

BIC: BBRUBEBB



festival.cerclepolytechnique.be

Article 0 : du comité organisateur

- 0.1. Tout courriel est à envoyer à l'adresse festival@cerclepolytechnique.be.
- 0.2. L'échéance des dates butoirs est toujours à 23h59.
- 0.3. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser définitivement d'un événement les personnes présentant un comportement inadéquat pour le bon déroulement de celui-ci.

Article 0 bis : de la Covid-19

- 0bis.1. La tenue des événements dépend des mesures imposées par les autorités gouvernementales et académiques. Tout événement peut être annulé inconditionnellement.
- 0bis.2. En cas d'annulation d'un événement, un remboursement de la participation financière du groupe à celui-ci sera effectué.
- 0bis.3. Les détails pratiques de chaque événement seront communiqués en temps voulu.
- 0bis.4. Tout non-respect des mesures sanitaires imposées entraînera une exclusion définitive de l'événement en cours.
- 0bis.5. Toute présence d'une personne à un événement implique sa déclaration sur l'honneur qu'elle ne se sait pas porteuse de la Covid-19 et qu'elle ne présente aucun symptôme.
- 0bis.6. La participation d'une personne à un événement pourra être conditionnée à la détention d'un Covid Safe Pass valide. Une personne pourra en outre se voir refuser l'entrée en cas de non-détention ou d'invalidité de ce même Covid Safe Pass.

Article 1 : des groupes

- 1.1. Les groupes participant au Festival Belge de la Chanson Estudiantine doivent être composés d'étudiant.e.s ou d'ancien.ne.s étudiant.e.s.
- 1.2. Les groupes doivent être composés entre 4 et 6 membres dont au moins 4 qui chantent.
- 1.3. Les participant.e.s ne peuvent faire partie que d'un seul groupe.
- 1.4. Tout.e participant.e ayant été sacré.e trois fois Barde d'Honneur ne pourra plus participer qu'en tant que candidat.e "hors-concours".
- 1.5. Toute personne inscrite consent à l'utilisation de son image lors des événements par

le Cercle Polytechnique de l'Université libre de Bruxelles A.S.B.L. et tout groupe cède les droits de sa chanson inédite à ce même Cercle.

Article 2 : de la chanson

2.1. Les groupes doivent présenter 2 chansons lors du Festival : une chanson éditée et une chanson inédite de leur composition.

2.2. La chanson inédite doit être : une chanson de guindaille à caractère permanent ; techniquement à portée de tou.te.s, ne nécessitant donc pas d'instrument et pouvant être chantée lors d'activités estudiantines quelconques.

2.3. La prestation de la chanson inédite ne devra pas excéder 5 minutes.

2.4. Le jury se réserve le droit de refuser une chanson ne répondant pas aux critères de ce règlement.

2.5. Le texte définitif de la chanson inédite devra parvenir par courriel aux organisateurs du Festival pour le mardi **1 novembre 2022**.

Article 3 : de la prestation

3.1. L'utilisation d'instrument ou outil de distorsion lors de la performance est interdite.

3.2. Les groupes sont invités à venir déguisés au Festival.

Article 4 : de l'inscription

4.1. Le montant de l'inscription s'élève à 25€ par membre d'un groupe bruxellois et à 20€ par membre d'un groupe non bruxellois.

4.2. L'inscription d'une équipe se fait en complétant le formulaire sur le site internet du Festival. L'inscription est validée après réception d'une preuve de paiement par courriel avant le mercredi **26 octobre 2022**.

4.3. Un nom de groupe, les nom, prénom et numéro de téléphone de chaque membre ainsi qu'un.e responsable et son adresse courriel sont nécessaires à l'inscription.

4.4. Le remboursement intégral de l'inscription du groupe sera effectué si celui-ci ne passe pas les sélections.

Article 5 : des sélections

5.1. Les sélections ont lieu le samedi **5 novembre 2022** sur le campus du Solbosch de l'ULB. L'heure et le lieu seront communiqués aux groupes inscrits.

5.2. Tous les groupes doivent présenter correctement leur chanson inédite lors des sélections. L'impossibilité d'un groupe à participer à l'événement complet doit être communiquée à l'équipe organisatrice par courriel pour le jeudi **2 novembre 2022**. Les groupes non bruxellois ne pouvant se déplacer pour les sélections doivent envoyer par courriel une vidéo de l'interprétation de leur chanson pour le jeudi **2 novembre 2022**.

5.3. Les sélections sont ouvertes au public.

Article 6 : du Rallye-Café

6.1. Le Rallye-Café se déroule le mardi **8 novembre 2022** à partir de 13h devant le Manneken Pis et consiste en un parcours entre divers cafés bruxellois dans lesquels les groupes sont animés et abreuvés.

6.2. Le Rallye-Café est réservé aux groupes ayant passé les sélections, aux membres du jury et au comité organisateur.

6.3. Les responsables de groupe doivent indiquer par courriel le nombre de participant.e.s de leur groupe à l'événement pour le dimanche **6 novembre 2022**.

6.4. Un.e participant.e ne pouvant assister au Rallye-Café ne peut échanger sa place qu'avec un.e autre membre de son groupe.

Article 7 : du cantus

7.1. Un cantus pré-Festival est organisé le jeudi **27 octobre 2022** à 19h.

7.2. L'événement est réservé à la communauté universitaire et les places limitées.

Article 8 : du Festival

8.1. La capacité de l'auditoire étant limitée, des préventes sont vendues durant la semaine du Festival et le soir-même jusqu'à épuisement des bracelets-entrées.

8.2. Les personnes n'ayant pas leur bracelet attaché à leur poignet le soir du Festival ne pourront pas rentrer dans l'auditoire.

8.3. Le Festival aura lieu le **jeudi 10 novembre 2022** en soirée